

Créteil, le 13 juin 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Autoroute A6 – Circulation sur une voie par sens la nuit (21h00 à 5h00) du 16 au 20 juin 2014 et du 23 au 26 juin 2014 pour les travaux de finition des chaussées de Villabé au Coudray-Montceaux

Construites de 1959 à 1962 et élargies de 1967 à 1972, les chaussées vétustes en dalles de béton de l'autoroute A6 au sud d'Évry entre la RN104 et la limite de concession, impactent les conditions de sécurité et de confort des usagers et génèrent des nuisances sonores pour les riverains.

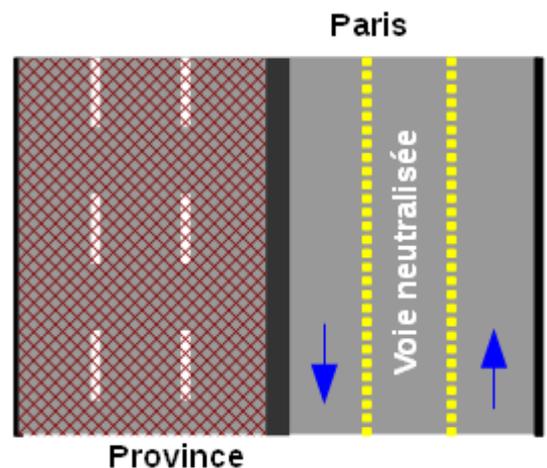
Depuis 3 ans, la DiRIF rénove ces chaussées : il s'agit de fracturer les dalles de béton puis de les recouvrir d'une nouvelle chaussée dont le revêtement final est conçu pour minimiser les nuisances sonores. Le relèvement du niveau des chaussées impose le rehaussement des ponts qui franchissent l'autoroute, ainsi que la mise à niveau des dispositifs de retenue latéraux et du système d'assainissement.

La section entre Villabé et Le Coudray-Montceaux, traitée en 2013, va faire l'objet de travaux de finition, pour mettre en place la couche de roulement qui termine la structure de chaussée.

Pour la sécurité des usagers et des intervenants pendant ces travaux, la chaussée à traiter doit être totalement libérée de toute circulation. Cette disposition ne peut être mise en œuvre que de nuit en semaine.

Ainsi pour ces travaux, **du lundi 16 juin 2014 à 21h00 au vendredi 20 juin 2014 à 05h00, la circulation du sens Paris-province de l'autoroute A6 est basculée sur la chaussée opposée où les usagers circulent sur une voie par sens.** De même, **du lundi 23 juin 2014 à 21h00 au jeudi 26 juin 2014 à 05h00, la circulation du sens province-Paris de l'autoroute A6 est basculée sur la chaussée opposée où les usagers circulent sur une voie par sens.**

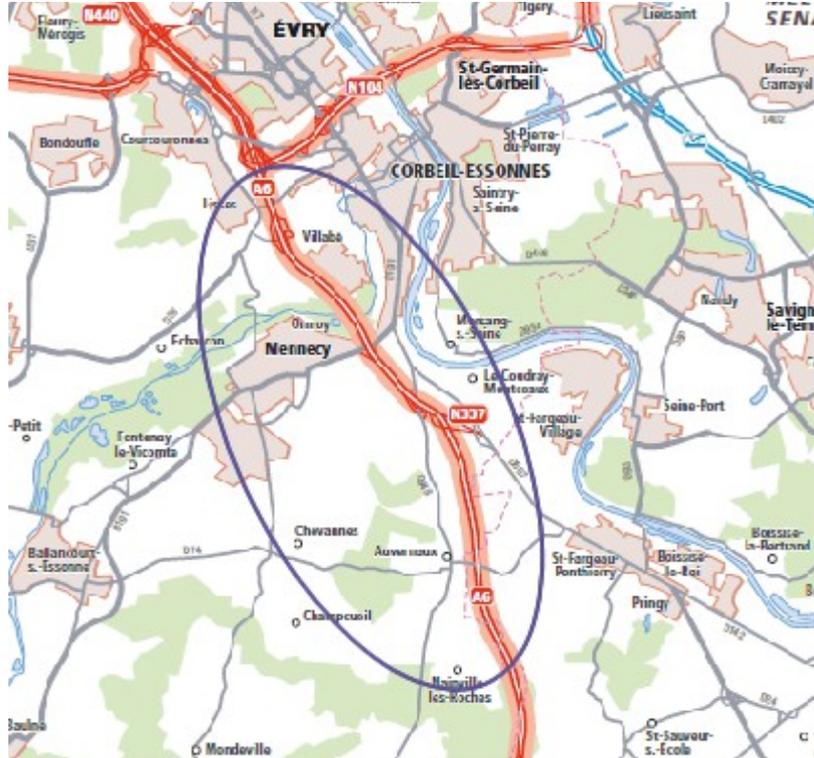
Quand la circulation est ainsi basculée pour ces travaux, les voies de circulation sont séparées par une voie neutralisée avec des dispositifs de signalisation verticale et de balisage. **Pour la sécurité des usagers, la vitesse maximale autorisée est fixée à 70 km/h sauf dans les zones de basculement d'une chaussée à l'autre où elle est fixée à 50 km/h. Le dépassement est interdit sur toute la section où la circulation est à double sens.**



CONTACT PRESSE :
Catherine TRUFFAULT
Tél. 01 46 76 88 08

La fermeture d'une chaussée à la circulation implique la **fermeture des bretelles d'entrée sur cette chaussée et de sortie de cette chaussée, de 20h30 à 05h30**. Les usagers sont **déviés par des itinéraires locaux de substitution, balisés et signalés**.

En journée, du lundi 16 juin 2014 au jeudi 26 juin 2014, la circulation est rétablie sur les 3 voies dans chaque sens. Pour la sécurité des usagers, tant que la couche de roulement définitive n'est pas entièrement terminée, la vitesse maximale autorisée reste fixée à 90 km/h dans le sens province-Paris. Elle est fixée à 110 km/h dans le sens Paris-province.



Pour éviter cette zone, les usagers peuvent emprunter préférentiellement :

- pour le sens Paris-province : la RN104 (Francilienne), l'autoroute A5 vers Troyes et l'autoroute A19 vers Courtenay pour rejoindre l'autoroute A6 en direction de Lyon ;
- pour le sens province-Paris : l'itinéraire inverse à partir de l'échangeur de Courtenay sur l'autoroute A6.

Avant de partir, les usagers peuvent consulter www.sytadin.fr ou m.sytadin.fr depuis leur ordiphone quand ils sont à l'arrêt (article R412-6-1 alinéa 1 du code de la route).

Pendant leurs déplacements, les usagers sont invités à être attentifs aux informations diffusées sur les panneaux à messages variables (PMV) et à écouter France Bleu Île-de-France sur 107.1. Les alertes Sytadin sont relayées sur Twitter (@sytadin).

